

COMMUNE LE BOCASSE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

Après avoir été légalement convoqué par lettre en date du 11 janvier 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 18 janvier 2022 à 19 h 00 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Etaient présents : Mme BELLIARD VALLEE - Mme DEPESTELE - M. DUBOIS - Mme CELIKOVIC
M. LAVATINE - M. GOURRE - M. PASTY LIGNY - M. GOIRAND.

Étaient excusés : Mme PAPILLON (pouvoir M. PASTY LIGNY) - Mme FOLIOT (pouvoir Mme BELLIARD VALLEE) - M. JULIEN - M. RADOUX - M. PAJOT - Mme BEAUPERE.

Monsieur PASTY LIGNY est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 décembre 2021.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

Monsieur le Maire présente ses vœux au conseil municipal.

TRAVAUX CLOCHER DE L'ÉGLISE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Vu le marché subséquent complémentaire n°1 de maîtrise d'œuvre notifié le 22 mai 2019 pour les missions ACT-VISA-DET-AOR-OPC.

Vu les délibérations du 30 juin et 10 septembre 2020 relatives aux travaux de restauration du clocher portant attribution des lots du marché de travaux passé selon la procédure adaptée.

Suite à la découverte de la Nef, l'état sanitaire de certains éléments de charpente a montré la nécessité d'un remplacement et/ou de réparation. De plus, le retrait d'une planche positionnée sur le sommier ouest a montré la nécessité de réaliser à minima, des greffes de celui-ci.

Vu les coûts engendrés, il a été acté le remplacement total de cette pièce de bois et la réparation des corniches moulurées. Ainsi, les entreprises ont établi des devis pour des travaux complémentaires se décomposant (après négociation) comme suit :

LOT 1 : Entreprise LANFRY Echafaudage et plâtrerie	6 579.78 €
LOT 2 : METIERS DU BOIS Charpente	50 400,02 €
TOTAL HT	56 979.80 €

Soit 12.6 % du montant initial des travaux selon l'état récapitulatif joint.

Conformément à l'article **R 2194-8 du code de la commande publique**, le montant des travaux complémentaires étant de 12% du montant initial, les marchés initiaux peuvent être modifiés sans nouvelle procédure. Un avenant sera donc établi pour les lots 1 et 2.

Le marché subséquent complémentaire n°1 de maîtrise d'œuvre sera également modifié par avenant pour un montant de 1 994.29 € HT (représentant 3,5% du montant des travaux complémentaires pour les missions ACT-VISA-DET-AOR-OPC conformément au marché initial).

A noter également que l'évolution du montant des travaux et la prolongation des délais engendrera un coût complémentaire du coordonnateur SPS et du bureau de contrôle.

Hors marchés initiaux et mission de maîtrise d'œuvre, la réalisation de travaux d'électricité nécessaires à la continuité des travaux s'élève à 3 391,20 €.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- décide de valider les travaux complémentaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché,
- décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

TRAVAUX CLOCHER DE L'ÉGLISE – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération du 18 janvier 2022, le conseil municipal a décidé la réalisation de travaux complémentaires nécessaires à la continuité des travaux en cours. Le montant global est estimé à 62 365.29 € HT. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de solliciter une aide auprès du Département. Il demande une dérogation pour la réalisation de ces travaux afin de ne pas interrompre le chantier.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine scolaire, une ouverture a été réalisée entre la cantine et la salle des associations pour faciliter la surveillance des enfants.

Une réflexion sera rapidement engagée pour la garderie périscolaire, l'augmentation de fréquentation nécessite des aménagements.

Une réflexion est demandée pour la mise en place de vidéo surveillance. Le conseil municipal se prononce pour l'étude technique et financière d'un tel projet.

M. DUBOIS demande le retour de l'enquête sur la dégradation des panneaux de signalisation. L'enquête est en cours.

M. DUBOIS évoque le problème du feu de la Linière à Valmartin. Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise de trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.